



Audience Fonction Publique du 6 octobre 2009



Logements de fonctions

Délégation FSU : Gérard Aschieri, Marie Dolores Cornillon, Anne Féray

I Logements de fonctions

Mr Barreault, Directeur adjoint du Cabinet chargé de la Fonction Publique présente l'objet de la réunion du 22/09 à la DGAFP : informer les organisations syndicales de la position du Ministre concernant les logements de fonction et entendre leurs observations.

Début d'un processus voulu par le Ministre qui dans cette 1^{ère} phase s'est attaché à définir les principes. La mise en œuvre des principes sera ultérieure et concernera la deuxième phase du processus.

Pour la FSU, Gérard Aschieri regrette que la consultation vienne après les déclarations du Ministre soulignant que c'est une conception du dialogue social que nous ne partageons pas.

Mr Delestrange Conseiller auprès du Ministre, chargé de la politique immobilière, détaille quelques aspects du rapport Hespel.

* Des textes disparates ; des situations anormales ; une très forte hétérogénéité des pratiques selon le ministère.

* Les conclusions révèlent

- les carences de l'État propriétaire : pas de gestion du parc de logements d'où des logements en mauvais état, parfois insalubres.
- l'archaïsme de la gestion : pour les US, le mode de détermination des redevances qui ne tiennent pas compte de la réalité du marché locatif.
- les oublis de l'État employeur : règles fiscales et sociales sur les logements de fonction non appliquées ; certains logements occupés en dehors des règles de droit.

Mr Barreault précise les périmètres de la réforme. La réforme ne concerne pas

- les logements des personnels de l'État mis à disposition par les CT
- les logements sociaux dont bénéficient les fonctionnaires
- les catégories de fonctionnaires pour lesquels le logement est prévu par la loi (gendarmes)

On compte environ 95 000 logements. Si on déduit les logements occupés par les gendarmes (80 000), le champ de la réforme porte sur 15 000 logements.

La réforme concerne les NAS¹ (hors celles concédées aux gendarmes) et les US² soit environ 7000 des 15 000 logements.

Nouveaux principes directeurs fixés par le Ministre :

La philosophie générale est celle prévue par les textes : le logement de fonction par NAS n'est possible que lorsque la présence du fonctionnaire est indispensable à la bonne marche du service (3 motifs : continuité du service ; Sécurité publique ; Sécurité des bâtiments publics).

Il s'agit de préserver ce dispositif, qui inclut la gratuité du logement. Le premier objectif est de vérifier que les NAS existantes sont encore indispensables

1 Nécessité absolue de service

2 Utilité de service

Le deuxième objectif vise à supprimer progressivement les US qui ne sont pas liées à l'exercice des fonctions et d'éteindre cette catégorie. Cela ne se fera qu'au changement de fonctionnaire, ne concernera jamais l'occupant actuel.

Le troisième axe : remettre en cause les occupations n'ayant pas de base légale.

L'État ne doit loger que les fonctionnaires qui doivent bénéficier d'un logement pour exercer correctement leurs fonctions.

Il y aura un balayage des contraintes qui donnent droit à une NAS.

La méthode

- discussion interministérielle
- nouvelle phase d'information des partenaires sociaux
- remise à plat des textes : abrogation des arrêtés existants ; publication d'arrêtés interministériels indiquant les fonctions qui bénéficient d'une NAS

Effets attendus :

Si les logements appartiennent à l'État, vente éventuelle des bâtiments.

S'il s'agit d'un bail administratif, il y sera mis fin, ce qui aura pour conséquence une diminution des dépenses de l'État ; le locataire pouvant reprendre à son nom le bail libéré.

S'il s'agit de locaux administratifs, il pourra y avoir changement de destination des locaux libérés (logements transformés en bureaux)

La délégation FSU interroge sur la situation des personnels bénéficiant actuellement de ces concessions, évoque le régime indemnitaire des personnels et l'augmentation pour l'État des dépenses puisque le logement de fonction est exclusif de toute indemnité.

La FSU a bien noté qu'étaient exclus du champ de la réforme les personnels d'État logés dans des bâtiments appartenant à une Collectivité territoriale, mais met en garde sur le risque que les CT ne transposent le dispositif.

D'autre part, la disparition de certaines US risque de faire peser des obligations supplémentaires sur les autres personnels logés.

S'il s'agit de clarifier les règles, d'éviter les abus ; pas d'opposition mais attention aux transpositions que pourraient opérer les CT.

La FSU rappelle les astreintes lourdes pour les personnels logés.

La FSU a exprimé son désaccord pour prendre le prix du marché locatif comme base pour évaluer le montant de la redevance car il s'agit de service public. Il faut prendre en compte l'intérêt global et la nécessité pour l'employeur ou le propriétaire des locaux.

Une nouvelle réglementation aura un poids politique incontestable qui ira au-delà du périmètre de la réforme tel qu'il est défini par le Ministre.

Mr Barrault rappelle que le droit ne changera pas tant que l'arrêté individuel concédant le logement ne changera pas.

Pour la suite des travaux :

Il y aura de nouvelles réunions interministérielles dans un délai de 1 ou 2 mois ; puis une réunion avec les organisations syndicales sur les bases des orientations interministérielles

Les projets de circulaires seront adressées aux organisations syndicales.

Contrairement à ce qui a été évoqué, il n'y aura rien dans la loi de finances, un décret en conseil d'État étant suffisant.